

## **72° GENTLEMEN DE CANNES 61° SOUVENIR FAUSTO COPPI**

Concentration cycliste située près du Square Mistral, bordé au nord par la rue Brougham, au sud par l'avenue Jean Hibert, à l'est par la rue Jean Dollfus, et à l'ouest par l'avenue Laugier.

### **Parcours de 10,400 km**

Le premier départ prévu pour 8h30 et l'arrivée sont fixés devant le square, sur l'avenue Jean Hibert.

Les coureurs s'élancent sur le boulevard du Midi Louise Moreau.

Ils traversent tout d'abord le Rond-point d'intersection de la rue de la Verrerie à La Bocca et poursuivent jusqu'au Rond-point Etienne Romano, en suivant à droite le boulevard du Rivage jusqu'au Rond-Point Louis Marnay.

A droite, ils longent l'avenue de la Roubine jusqu'à l'intersection de la rue de la Praderie, à gauche, en prolongeant sur l'avenue Francis Tonner.

Toujours à gauche, ils suivent l'avenue des Arlucs pour reprendre l'avenue de la Roubine.

Ils effectuent le retour par le même trajet en direction des Ronds-Point Louis Marlay et Etienne Romano, puis le boulevard du Midi jusqu'à l'arrivée du Square Mistral.

---

*Cette épreuve cycliste est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, ouverte à tout licencié d'une fédération de cyclisme ou non.*

*Pour participer, tout concurrent doit présenter une copie de licence FFC, FSGT, ou UFOLEP. Dans le cas contraire, il doit fournir un certificat médical de moins de 6 mois attestant de la faculté à la pratique du sport cycliste en compétition, au moins 72h avant le départ.*

*Tout concurrent ne pouvant justifier de ces documents se verra refuser le départ.*

*Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.*

*Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.*

*Le bulletin d'engagement doit parvenir au siège du club, à la Piste cyclable « Louison Bobet » 2, avenue Maurice Chevalier à Cannes-La Bocca, au plus tard le 5 février 2024, dûment rempli.*

*Le retrait des dossards a lieu :*

- la veille de l'épreuve de 16h00 à 18h00 au siège du club cité supra,*
- le matin sur l'aire de départ sous la responsabilité des participants,*

*Le coût d'engagement est fixé à 20€ par équipe (+ 20€ de caution pour la puce et les dossards). Les puces non retournées seront facturées 50 €.*

*Le 1er départ est prévu à 8h30, toutes les minutes en ouverture puis toutes les 2 mn.*

*Le dernier départ est fixé aux alentours de 10h30.*

*Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoiqu'il advienne. Un dossard étant attribué et réservé, aucun remboursement ne sera effectué, en cas d'absence du participant, désistement, pour raison d'ajournement ou d'annulation de l'épreuve (cas de force majeure,*

météo...). L'engagement est ferme et définitif. L'inscription est personnelle et irrévocable. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée.

L'ordre des départs est planifié à la discrétion des organisateurs, selon les dates de réception des engagements, des résultats des années précédentes et des contraintes d'organisation.

Seules les heures de départ arrêtées lors de la remise des dossards sont valables.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou de limiter le nombre de participants pour raisons de sécurité ou autres.

Le chronométrage est effectué officiellement par puce électronique uniquement sur le Gentleman titulaire.

Les concurrents doivent installer correctement leur puce à partir de 1,20m de l'extrémité de la roue avant, à la hauteur de la base arrière du vélo, opposé du dérailleur. Une caution sera demandée pour la récupération de la puce. La plaque sera posée de façon visible sur le cintre et le dossard accroché sur le côté gauche du maillot.

Tout participant se doit également d'avoir un matériel conforme à la réglementation (freins, matériel en bon état) avant de prendre le départ.

Bien que le parcours soit sécurisé, les participants doivent être très vigilants car l'épreuve se déroule sur route ouverte à la circulation. Ils s'engagent donc à respecter et se conformer à la stricte application du code de la route, des arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées ainsi que les injonctions des forces de l'ordre et des signaleurs.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Tout véhicule suiveur est interdit sur le parcours. Seuls sont autorisés les véhicules agréés par l'organisation.

Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement aux règles du présent règlement et pourra être mis hors course par l'organisation.

Sauf en cas de demande expresse préalable du concurrent, l'organisation se réserve le droit d'utiliser toute photographie prise au cours de l'épreuve afin de faire la promotion de celle-ci.

#### **CONDITIONS D'ÂGES.**

- Le Gentleman aura plus de 40 ans au 31/12/2023 et l'équipier plus de 18 ans.
- Si catégorie Gentleman/Gentleman les 2 coureurs auront chacun plus de 40 ans au 31/12/2023.
- Pour les féminines, dans tous les cas, avoir plus de 18 ans au 31/12/2023
- Pour la catégorie M, les deux coureurs auront plus de 18 ans au 31/12/2023.

#### **CATÉGORIES**

**FEMMES**     A (18-34)  
                  B (35-49)  
                  C (50 et +)

**HOMMES**     D (40-49)  
                  E (50-59)  
                  F (60-64)  
                  G (65 et +)

**GENTLEMAN/GENTLEMAN ou MIXTE (par cumul des 2 âges)**

                  H (80-99)  
                  I (100-119)  
                  J (120 et +)

**K GENTLEWOMAN / GENTLEWOMAN**

**L – HANDISPORT**

*M - Équipe de + 18 ans (sans gentleman)*

*T - TANDEM*

-----  
*Tout participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions du présent règlement, en accepter les clauses dans son intégralité et accepter les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles, collectives ou autres.*  
-----